DATE

NOM DU DÉPUTÉ OU DE LA DÉPUTÉE, CIRCONSCRIPTION

Chambre des communes

Ottawa (Ontario)

K1A 0A6 /ADRESSE COURRIEL APPROPRIÉE

**Objet :**  **Promouvoir le développement durable et l’égalité des sexes grâce au commerce international**

Bonjour [INSÉRER LE NOM DE LA DÉPUTÉE OU DU DÉPUTÉ FÉDÉRAL/PROVINCIAL/MEMBRE DE L’ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE/MEMBRE DE L’ASSEMBLÉE NATIONALE],

Le Programme de développement durable à l’horizon 2030, adopté par le Canada et 192 autres États membres des Nations Unies en 2015, décrit le commerce international comme « un moteur de croissance économique inclusive et de réduction de la pauvreté [qui] contribue à la promotion du développement durable. » En créant des emplois, en élargissant la participation économique, en promouvant de meilleures conditions de travail et en appuyant des pratiques commerciales durables, les accords commerciaux que le Canada signe peuvent agir comme de puissants catalyseurs dans la progression des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Sans des approches activement fondées sur les droits de la personne et sensibles au genre, les accords commerciaux peuvent également engendrer des pertes d’emplois, une concentration du travail dans des emplois mal rémunérés, des conditions de travail abusives et une dégradation de l’environnement, qui touchent toutes de manière disproportionnée les femmes et les populations marginalisées. J’exhorte donc le gouvernement fédéral à s’assurer que les **accords commerciaux internationaux et les politiques connexes sont utilisés comme outils** pour maximiser les efforts de promotion et ainsi réaffirmer et accélérer **la réalisation des ODD de l’ONU.**

J’exhorte également le gouvernement fédéral à réaffirmer son engagement en faveur de l’égalité des sexes en consultant les organisations de la société civile dans **l’élaboration, le suivi et l’évaluation des répercussions sexospécifiques de ses accords commerciaux internationaux.** J’encourage l’inclusion de dispositions relatives à l’égalité des genres dans les accords, qui peuvent inclure des obligations concernant les conditions de travail, les avantages tels que le congé parental, les pratiques de travail non discriminatoires, le financement des entrepreneures, l’égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, la promotion des groupes sous-représentés dans la propriété des petites et moyennes entreprises, et la participation des femmes aux activités économiques et de développement.

De telles dispositions sont encore plus importantes dans le contexte de la crise mondiale actuelle d’insécurité alimentaire, aggravée par la guerre en Ukraine. Alors que plus de 345 millions de personnes sont aujourd’hui confrontées à une insécurité alimentaire aiguë, les accords commerciaux internationaux doivent appuyer le rôle essentiel que jouent les femmes dans les secteurs agricole et alimentaire et élever les femmes au rang d’actrices de premier plan du développement durable et de la production responsable. J’encourage le gouvernement fédéral à prendre des mesures pour garantir que ces facteurs à considérer sont au cœur de toutes les négociations d’accords commerciaux internationaux.

Je vous prie d’accepter l’expression de mes sentiments distingués,

[NOM]